

CAP - Descriptifs des épreuves

Français - Histoire-Géographie - Langues vivantes en ponctuel

Ici, consultez la définition des épreuves :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039034347>

(Annexes I à VII)

Ici, vous pouvez consulter les programmes :

<https://eduscol.education.fr/pid39039/programmes-et-ressources-voie-professionnelle.html>

ATTENTION

Si vous présentez l'épreuve de FRANÇAIS-HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, ou de LANGUE VIVANTE obligatoire ou facultative,

Vous devez préparer vos oraux

Oral d'histoire-géographie

Il s'agit d'une épreuve orale de 15 minutes.

Le candidat doit apporter 1 document pour chacun des 8 thèmes du programme ci-dessous

Enseignement-moral-et-civique

Être citoyen

La protection des libertés : défense et sécurité

La Liberté, nos libertés, ma liberté

La laïcité

Histoire

La France de la Révolution française à la V^e République : l'affirmation démocratique

La France et la construction européenne depuis 1950

Géographie

Espaces, transports et mobilités

Espaces urbains : acteurs et enjeux

Le candidat tire au sort le thème au début de l'épreuve, prépare la présentation du document durant 5mn, puis durant 10 mn, présente le texte et l'examineur lui pose des questions (sans durée prédéfinie pour la présentation ou les questions).

Extraits du texte officiel (BO n°35 du 26 septembre 2019) :

« En histoire et en géographie, le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Il montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire. »

En l'absence de document ou en cas de non-conformité, l'examineur propose un/des documents de secours et le candidat peut néanmoins présenter l'épreuve.

Présentation du document

Titre du document

Références précises :

- Pour un ouvrage : auteur, titre de l'ouvrage, éditeur, date, page numérotée
- Pour un périodique : auteur, titre de l'article, titre du périodique, année de publication, volume, numéro, si en ligne préciser la date de consultation
- Pour un site internet : auteur, titre [en ligne], nom de l'éditeur, date de publication, date de mise à jour, date de consultation

L'ensemble est évalué sur 20 points, selon une grille d'évaluation publiée dans le bulletin officiel n°26 du 25 juin 2020.